

je VOTE
ÉLECTION PARTIELLE

**Rapport des résultats
officiels du scrutin**

Élection partielle du 29 novembre 2010
dans la circonscription électorale
de Kamouraska-Témiscouata

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant les pages blanches de ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 25 janvier 2011

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu de l'article 381 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je vous transmets le rapport détaillé des résultats officiels du scrutin qui s'est tenu le 29 novembre 2010 dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

Conformément à l'article 380, mon prédécesseur vous transmettait, le 6 décembre 2010, le nom du candidat proclamé élu dans cette circonscription.

La Gazette officielle du Québec a publié l'avis de proclamation d'élection le 18 décembre 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Jacques Drouin

Table des matières

Le décret	7
Le calendrier électoral	9
Directrice du scrutin	11
Chapitre 1	
Candidat proclamé élu	13
Chapitre 2	
Tableau synoptique des résultats	17
Chapitre 3	
Recensement des votes par section de vote	21
Chapitre 4	
Statistiques du recensement des votes	31



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO

879 - 2010

CONCERNANT la tenue de
l'élection partielle dans la circons-
cription électorale de Kamouraska-
Témiscouata

27 OCT. 2010

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata, par suite de la démission de monsieur Claude Béchar, est devenu vacant le 3 septembre 2010, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);

ATTENDU QUE cette vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée et qu'en vertu de l'article 130 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) le décret qui ordonne la tenue d'une élection partielle doit être pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata, conformément aux dispositions de la Loi électorale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 29 novembre 2010 dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

Le greffier du Conseil exécutif

Calendrier électoral
Période électorale avec révision

Élection partielle :
29 novembre 2010

Circonscription électorale :
Kamouraska-Témiscouata

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEDI	VENDREDI	SAMEDI
31 octobre 29 ^e jour	1^{er} novembre 28 ^e jour Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer le DGE, les points politiques et les candidats des endroits où se dérouleront les commissions de révision (LE 180) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer les points politiques et les candidats des endroits où se dérouleront les commissions de révision (LE 300) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre le nom de la personne qu'il entend nommer à titre de président de chaque commission de révision (LE 185)	2 novembre 27 ^e jour Dernier jour pour les recommandations des réviseurs et des agents réviseurs (LE 184 et 230) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer les points politiques et les candidats des endroits où se dérouleront les commissions de révision (LE 300) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre le nom de la personne qu'il entend nommer à titre de président de chaque commission de révision (LE 185)	3 novembre 26 ^e jour Dernier jour pour les nominatifs des réviseurs et des agents réviseurs (LE 182, 186 et 230) Dernier jour pour la période d'interdiction de la publicité (LE 426)	28 octobre 32 ^e jour Période de 14 jours pour produire une déclaration de candidature (LE 237)	26 octobre 31 ^e jour Période de 14 jours pour produire une déclaration de candidature (LE 237)	30 octobre 30 ^e jour Période de 14 jours pour produire une déclaration de candidature (LE 237)
7 novembre 22 ^e jour Dernier jour pour faire parvenir à chaque habitation le moule de vote (LE 134) Dernier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis indiquant les renseignements relatifs à l'inscription sur le registre électoral, à la révision et à la commission de révision (LE 188, et 301)	8 novembre 21 ^e jour Révision : • Premier jour des travaux des commissions de révision qui siègent de 9 h à 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h le samedi et dimanche (LE 180 et 190) Révision de la liste des électeurs hors du Québec : • Premier jour des travaux de la commission de révision itinérante (LE 233) Révision itinérante : • Premier jour de la période potentielle pour les travaux de la commission de révision itinérante (LE 194)	9 novembre 20 ^e jour Dernier jour pour faire une demande à la commission de révision (LE 190) Dernier jour pour le retrait d'un candidat pour son nom ne figure pas sur le bulletin de vote (LE 267) Dernier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande de substitution au directeur du scrutin de sa circonscription (LE 457.5) Dernier jour pour faire une demande de révision à la commission de révision (LE 233)	2 novembre 27 ^e jour Dernier jour pour les recommandations des réviseurs et des agents réviseurs (LE 184 et 230) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer les points politiques et les candidats des endroits où se dérouleront les commissions de révision (LE 300) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre le nom de la personne qu'il entend nommer à titre de président de chaque commission de révision (LE 185)	11 novembre 18 ^e jour Dernière heure pour les listes des électeurs du scrutin à l'extérieur du Québec, des électeurs qui ont été admis à exercer leur droit de vote hors du Québec, depuis la prise du décret (LE 147) Transmission de cette liste par le directeur du scrutin à chaque candidat (LE 147)	12 novembre 17 ^e jour Dernière heure pour les listes des électeurs du scrutin à l'extérieur du Québec, des électeurs qui ont été admis à exercer leur droit de vote hors du Québec, depuis la prise du décret (LE 147) Transmission de cette liste par le directeur du scrutin à chaque candidat (LE 147)	13 novembre 16 ^e jour Dernière heure pour les listes des électeurs du scrutin à l'extérieur du Québec, des électeurs qui ont été admis à exercer leur droit de vote hors du Québec, depuis la prise du décret (LE 147) Transmission de cette liste par le directeur du scrutin à chaque candidat (LE 147)
14 novembre 15 ^e jour Dernier jour pour faire une demande pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.19)	15 novembre 14 ^e jour Dernier jour pour les recommandations des scrutateurs (LE 301.12) Dernier jour pour faire parvenir la liste des candidats aux électeurs admissibles à voter hors du Québec (LE 288) Dernier jour pour faire une demande pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.19)	16 novembre 13 ^e jour Dernier jour pour faire une demande à la commission de révision (LE 190) Dernier jour pour le retrait d'un candidat pour son nom ne figure pas sur le bulletin de vote (LE 267) Dernier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande de substitution au directeur du scrutin de sa circonscription (LE 457.5) Dernier jour pour faire une demande de révision à la commission de révision (LE 233)	17 novembre 12 ^e jour Révision spéciale : • Premier jour des travaux des commissions de révision itinérante (LE 194) • Dernier jour des travaux des commissions de révision itinérante (LE 194) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer les points politiques et les candidats des endroits où se dérouleront les commissions de révision (LE 301.21) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre aux candidats la liste des scrutateurs, des tables de vérification d'identité des électeurs (LE 313) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs ayant fait une demande pour l'électeur (LE 301.9, 301.18 et 301.22)	18 novembre 11 ^e jour Révision : • Dernier jour des travaux des commissions de révision itinérante (LE 194) • Dernier jour des travaux de la commission de révision itinérante (LE 194)	19 novembre 10 ^e jour Dernier jour pour la transmission par le directeur du scrutin aux candidats et aux candidats de la liste des électeurs hors du Québec, depuis la prise du décret (LE 218) Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Transmission par le directeur du scrutin 9 h à 21 h de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	20 novembre 9 ^e jour Dernier jour pour la transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs hors du Québec, depuis la prise du décret (LE 218) Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Transmission par le directeur du scrutin 9 h à 17 h de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)
21 novembre 8 ^e jour Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LE 301.7) Vote par anticipation : • Premier jour des travaux de la commission de révision de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 301.5)	22 novembre 7 ^e jour Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LE 301.7) Vote par anticipation : • Premier jour des travaux de la commission de révision de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 301.5)	23 novembre 6 ^e jour Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Transmission par le directeur du scrutin 9 h à 21 h de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	24 novembre 5 ^e jour Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	25 novembre 4 ^e jour Révision spéciale : • Dernier jour (14 h) pour faire une demande à la commission de révision spéciale (LE 223) • Dernier jour des travaux des commissions de révision spéciale (LE 223) Révision de la liste des électeurs hors du Québec : • Dernier jour des travaux de la commission de révision de la liste des électeurs hors du Québec (LE 233) Dernier jour (14 h) pour le vote itinérant (LE 301.15 et 301.16) Dernier jour (14 h) pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.21) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 h à 14 h (LE 132 et 263) Vote au bureau du directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	26 novembre 3 ^e jour Transmission aux candidats du relevé des changements apportés à la liste électorale révisée par le directeur du scrutin (LE 227 et 253.6)	27 novembre 2 ^e jour Dernier jour pour le directeur du scrutin pour faire parvenir la carte de rappel à chaque habitation (LE 135)
28 novembre 1 ^{er} jour Dernier jour pour la présentation d'une requête de révision (LE 384 et 385)	29 novembre Jour du scrutin 9 h-30 élection (LE 131, 313 et 333) Interdiction de la publicité dans les médias (LE 423.1)	30 novembre Recensement des votes au bureau principal du directeur du scrutin (LE 274)	1^{er} décembre Recensement des votes au bureau principal du directeur du scrutin (LE 274)	2 décembre Recensement des votes au bureau principal du directeur du scrutin (LE 274)	3 décembre Recensement des votes au bureau principal du directeur du scrutin (LE 274)	4 décembre Dernier jour pour la présentation d'une requête de révision (LE 384 et 385)

* Tel que modifié conformément aux entrées intervenues au vertu de l'article 469

LE signifié, Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3)

Le Directeur général des élections

Directrice du scrutin

Circonscription électorale	Nom	Bureau principal
----------------------------	-----	------------------

Kamouraska-Témiscouata

Andrée Bernier

Saint-Pascal

Chapitre 1

Candidat proclamé élu

Candidat proclamé élu

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique	Domicile
Kamouraska-Témiscouata	André Simard	Parti Québécois	Saint-Roch-des-Aulnaies

Liste des partis politiques autorisés ayant présenté des candidats à cette élection

Allégeance politique	Abréviation	Chef
Action démocratique du Québec	A.D.Q.	Gérard Deltell
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q./Q.L.P.	Jean Charest
Parti québécois	P.Q.	Pauline Marois
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q./G.P.Q.	Guy Rainville
Québec solidaire	Q.S.	Bernard La Rivière

Les abréviations de la dénomination des partis politiques ne sont pas prévues à la Loi électorale et ne sont utilisées que pour faciliter la présentation des résultats du scrutin. Toutefois, il faut noter que ces dénominations sont telles qu'elles apparaissent au registre des partis politiques autorisés.

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Allégeance politique	À la prise du décret	À la suite de l'élection
Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party	65	65
Parti québécois	51	52
Action démocratique du Québec	4	4
Québec solidaire	1	1
Indépendants	3	3
Vacant :	1 ¹	
Total	125	125

¹ La circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata est devenue vacante le 3 septembre 2010 à la suite de la démission de M. Claude Béchard du Parti libéral du Québec.

Tableau synoptique des résultats

NOTES EXPLICATIVES DU TABLEAU SYNOPTIQUE

- (1) Candidat(e) proclamé(e) élu(e).
- (2) Le pourcentage des bulletins valides attribués à chaque candidat(e) est établi en calculant le nombre de bulletins valides par rapport au total des bulletins valides.
- (3) Le pourcentage du total des bulletins valides et celui du total des bulletins rejetés sont établis en calculant dans chaque cas le nombre total de bulletins par rapport au vote exercé.
- (4) Le vote exercé s'obtient en additionnant le nombre de bulletins valides et le nombre de bulletins rejetés.
- (5) Le taux de participation est établi en calculant le vote exercé par rapport au nombre d'électeurs inscrits.

Note: Les pourcentages apparaissant dans le tableau synoptique sont arrondis à deux décimales près, ce qui explique que la somme ne correspond pas forcément à 100%.

Source: Adjoint aux scrutins 2010/12/08

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS

29 novembre 2010

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	BULLETTINS VALIDES Nombre	% (2)	MAJORITÉ	BULLETTINS REJETÉS Nombre	%	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (4)	TAUX DE PARTICIPATION(5)
Kamouraska-Témiscouata	Simard, André (1)	P.Q.	7 213	36,85%	196					
	Dionne, France	P.L.Q./q.L.P.	7 017	35,85%						
	Beaulieu, Gérald	A.D.Q.	4 509	23,03%						
	Proulx, Serge	Q.S.	522	2,67%						
	Brophy Nolan, Frédéric	P.V.Q./G.P.Q.	314	1,60%						
Nombre de candidats : 5			19 575 (3)	98,51%		296 (3)	1,49%	34 470	19 871	57,65%

Recensement des votes par section de vote

**Abréviations utilisées sur le formulaire
« Recensement des votes »**

S.É.	secteur électoral
S.V.	section de vote
É.I.	électeurs inscrits
B.V.	bulletins valides
B.R.	bulletins rejetés

Abréviations et désignations des municipalités

ct	canton
cu	canton unis
éi	établissement indien ou inuit
m	municipalité
no	territoire non organisé
p	paroisse
ri	réserve indienne
tc	terre réservée aux Cris
ti	terre de catégorie 1 pour les inuit
tk	terre réservée aux Naskapis
v	ville
vc	village cri
vk	village naskapi
vl	village
vn	village nordique

Les noms des candidats sont inscrits dans le même ordre que celui apparaissant sur le bulletin de vote.

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaultieu Gérald A.D.O.	Brophy Nolan Frédéric P.V.O./G.P.O.	Dionne France P.L.O./Q.L.P.	Proulx Serge O.S.	Simard André P.O.	B.V.	B.R.
Saint-Roch-des-Aulnais,p	001.00	001	267	41	1	30	3	69	144	3
"	"	002	237	24	2	31	1	57	115	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	003	743	25	5	29	5	70	154	3
Sainte-Louise,p	001.00	004	274	29	4	40	4	47	124	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	005	554	37	3	21	13	138	262	2
Sainte-Anne-de-La-Pocatière,p	001.00	006	302	43	1	41	2	55	141	2
"	"	007	274	44	0	20	2	20	128	3
"	"	008	288	40	1	53	6	39	139	2
"	"	009	266	71	0	41	0	19	131	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	010	1400	37	4	41	5	55	140	2
La Pocatière,v	001.00	011	289	44	1	58	5	44	679	11
"	"	012	286	27	2	51	2	50	132	4
"	"	013	269	20	0	56	4	44	132	4
"	"	014	309	38	2	40	5	39	124	2
"	"	015	192	15	0	34	9	26	124	2
"	"	016	324	40	2	43	2	30	84	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	017	1951	33	2	47	6	34	137	1
La Pocatière,v	002.00	018	254	48	0	34	6	38	142	0
"	"	019	300	39	3	54	3	62	895	14
"	"	020	278	33	4	44	6	41	126	0
"	"	021	316	33	4	39	1	44	161	6
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	022	1426	48	12	66	2	75	128	2
Saint-Onésime-d'Iswoorth,p	001.00	023	235	201	5	237	18	260	121	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	024	460	59	6	46	3	42	192	5
Rivière-Ouellet,m	001.00	025	249	24	1	22	3	57	728	17
"	"	026	238	38	3	52	1	63	115	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	027	796	28	7	41	5	77	113	1
Saint-Facôme,m	001.00	028	251	90	2	115	9	172	228	1
"	"	029	254	44	0	21	6	75	107	2
"	"	030	230	56	3	44	8	61	157	2

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaultieu Général A.D.O.	Brophy Nolan Frédéric P.V.O./G.P.O.	Dionne France P.L.O./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.O.	B.V.	B.R.
Saint-Pacôme,m	001,00	031	240	34	2	28	10	66	140	2
"	"	032	316	54	2	54	2	54	169	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		1351	234	9	181	34	309	767	10
Saint-Gabriel-Lalemant,m	001,00	033	334	39	3	44	1	84	171	1
"	"	034	315	42	4	39	2	75	162	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		649	81	7	83	3	159	333	4
Saint-Denis,p	001,00	035	273	36	4	50	2	76	168	1
"	"	036	119	16	0	26	4	26	75	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		392	52	4	79	6	102	243	1
Saint-Philippe-de-Néri,p	001,00	037	216	41	1	30	1	42	115	2
"	"	038	251	57	1	42	3	42	135	4
"	"	039	230	51	0	32	1	38	130	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		697	149	2	102	5	122	380	8
Mont-Carmel,m	001,00	040	316	54	4	42	5	54	159	1
"	"	041	325	62	3	38	10	62	175	1
"	"	042	321	38	5	47	4	84	178	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		962	134	12	127	19	200	512	5
Saint-Bruno-de-Kamouraska,m	001,00	043	292	34	1	53	1	57	146	0
"	"	044	149	16	0	8	4	30	58	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		441	50	1	61	5	87	204	1
Saint-Pascal,v	001,00	045	270	54	3	20	3	31	111	0
"	"	046	279	42	2	60	2	34	140	2
"	"	047	326	40	3	47	6	57	153	1
"	"	048	307	35	0	66	3	52	156	4
"	"	049	272	54	2	50	2	45	153	0
"	"	050	299	35	4	46	4	36	125	1
"	"	051	265	35	2	47	4	47	133	4
"	"	052	247	24	2	61	1	31	119	3
"	"	053	283	33	2	45	2	41	123	4
"	"	054	251	48	2	28	0	41	119	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		2799	400	22	470	25	415	1332	20
Kamouraska,m	001,00	055	255	38	4	42	4	34	122	1
"	"	056	271	20	0	28	12	68	128	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		526	58	4	70	16	102	250	4
Saint-Germain,p	001,00	057	236	33	3	27	19	64	146	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		236	33	3	27	19	64	146	3

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulteu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan Frédéric P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge O.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
Saint-André,m	001.00	058	254	26	9	35	6	62	138	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	059	210	52	4	32	9	46	117	0
Sainte-Hélène,m	001.00	060	464	28	13	67	15	108	255	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	061	281	34	3	43	2	49	124	0
Saint-Joseph-de-Kamouraska,p	001.00	062	226	31	1	40	2	57	146	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	062	724	95	6	133	6	198	396	4
Saint-Alexandre-de-Kamouraska,m	001.00	063	304	57	1	50	4	37	149	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	064	304	57	1	50	4	37	149	2
Saint-Athanasie,m	001.00	065	266	41	2	37	0	35	115	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	065	307	62	3	23	2	56	146	1
Pohéngamook,v	001.00	066	291	38	1	39	3	58	139	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	067	344	35	0	37	3	61	136	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	068	1483	221	7	168	14	267	677	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	069	240	22	0	67	2	30	121	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	070	240	22	0	67	2	30	121	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	071	308	37	1	62	4	51	145	3
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	072	235	20	4	71	2	43	140	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	073	286	39	5	64	1	46	155	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	074	312	30	3	50	1	61	145	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	075	291	32	4	48	1	42	127	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	076	296	30	1	67	1	52	151	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	077	268	24	0	43	4	56	127	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	077	265	31	1	41	2	62	137	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	077	2399	233	19	446	16	413	1127	14
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	078	247	23	4	38	2	40	107	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	079	240	15	1	47	1	43	107	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	080	276	17	3	34	2	43	99	5
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	081	1069	75	10	155	7	202	449	10
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	082	116	11	0	27	2	26	66	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	083	209	20	1	39	2	47	109	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	083	325	31	1	66	4	73	175	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	084	262	34	3	40	2	57	136	4
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	085	208	29	2	43	0	44	118	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	085	470	63	5	83	2	101	254	5

NOI DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	E.I.	Beaulieu Gérald A.D.O.	Brophy Nolan Frédéric P.V.O./G.P.O.	Dionne France P.L.O./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.O.	B.V.	B.R.
Dégelis,v	001.00	114	248	12	3	48	1	27	91	4
"	"	115	308	28	0	63	3	49	143	0
"	"	116	282	13	4	55	0	41	113	1
"	"	117	277	22	1	51	1	46	121	3
"	"	118	279	22	0	54	3	41	120	3
"	"	119	268	35	3	51	2	49	138	3
"	"	120	309	19	4	51	3	64	141	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	120	2549	195	21	477	20	403	1116	18
Saint-Juste-du-Lac,m	001.00	121	238	26	7	17	4	57	111	3
"	"	122	234	14	2	43	3	54	116	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	122	472	40	9	60	7	111	227	5
Aucclair,m	001.00	123	178	11	1	33	2	39	86	2
"	"	124	183	16	4	19	2	47	88	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	124	361	27	5	52	4	86	174	3
Lejeune,m	001.00	125	233	29	1	35	5	41	111	0
"	"	125	233	29	1	35	5	41	111	0
Saint-Michel-du-Squatec,p	001.00	126	219	29	0	35	5	34	103	3
"	"	127	272	37	0	61	0	52	150	1
"	"	128	244	37	2	43	3	44	129	1
"	"	129	245	22	0	29	1	48	100	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	129	980	125	2	168	9	178	482	7
Picard,no	001.00	130	2	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	130	2	0	0	0	0	0	0	0
La Pocatière,v	001.00	131	138	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	131	138	0	0	0	0	0	0	0
Rivière-Ouellet,m	001.00	132	42	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	132	42	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Facôme,m	001.00	133	35	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	133	35	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pascal,v	001.00	134	66	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	134	66	0	0	0	0	0	0	0
Saint-André,m	001.00	135	62	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	135	62	0	0	0	0	0	0	0

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan Frédéric P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
Saint-Alexandre-de-Kamouraska,m	001.00	136	42	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			42	0	0	0	0	0	0	0
Cabano-Notre-Dame-du-Lac,v	001.00	137	88	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			88	0	0	0	0	0	0	0
Bureaux de vote par anticipation: *										
Saint-Pascal,v	No 01			36	3	51	10	51	151	2
"	No 02			43	4	144	4	69	264	2
Dégelis,v	No 03			34	4	74	13	71	196	2
"	No 04			75	8	288	10	121	502	14
Saint-Louis-du-Hai-Hai,p	No 05			26	0	58	1	40	125	0
"	No 06			14	1	70	0	30	115	1
Rivière-Bloue,m	No 07			10	1	45	3	23	82	0
La Pocatière,v	No 08			73	6	184	7	152	422	3
"	No 09			43	1	63	11	89	207	3
Auclair,m	No 10			8	3	21	0	30	82	1
Saint-Michel-du-Squatec,p	No 11			17	0	37	7	44	105	2
Pohéméganok,v	No 12			17	3	57	1	66	124	1
Rivière-Quélie,m	No 13			32	0	86	7	74	199	2
Saint-Alexandre-de-Kamouraska,m	No 14			21	1	77	3	44	146	2
La Pocatière,v	No 15			29	4	182	4	37	256	9
Rivière-Quélie,m	No 16			0	0	0	0	0	0	0

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brophy Nolan Frédéric P.V.Q./G.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.	B.V.	B.R.
Saint-Pascale,m No 17				0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pascal,v No 18				0	0	0	0	0	0	0
Saint-André,m No 19				0	0	0	0	0	0	0
Saint-Alexandre-de-Kamouraska,m No 20				0	0	0	0	0	0	0
Cabano-Notre-Dame-du-Lac,v No 21				0	0	0	0	0	0	0
Vote des électeurs hors du Québec			2	0	0	0	0	0	0	0
GRAND TOTAL			34470	4509	314	7017	522	7213	19575	296

DOE-80.2 (88-01)

MAJORITÉ EN FAVEUR DE: André Simard = 196

* Les bureaux de vote par anticipation (BVA) regroupent les sections de vote suivantes:

- BVA No 01 Sections de vote 37 à 45, 55 à 57
- BVA No 02 Sections de vote 46 à 54
- BVA No 03 Sections de vote 103 à 111
- BVA No 04 Sections de vote 112 à 120
- BVA No 05 Sections de vote 84 à 95
- BVA No 06 Sections de vote 94 à 102
- BVA No 07 Sections de vote 78 à 88
- BVA No 08 Sections de vote 11 à 22
- BVA No 09 Sections de vote 1 à 10, 23, 24
- BVA No 10 Sections de vote 121 à 125
- BVA No 11 Sections de vote 126 à 129
- BVA No 12 Sections de vote 70 à 77
- BVA No 13 Sections de vote 25 à 36
- BVA No 14 Sections de vote 58 à 69, 130
- BVA No 15 Sections de vote 131
- BVA No 16 Sections de vote 132
- BVA No 17 Sections de vote 133
- BVA No 18 Sections de vote 134
- BVA No 19 Sections de vote 135
- BVA No 20 Sections de vote 136
- BVA No 21 Sections de vote 137

- * Les résultats du vote au bureau du directeur du scrutin ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 03.
- * Les résultats du vote hors du Québec ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 01.
- * Les résultats des bureaux de vote par anticipation 16 à 21 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 01.
- * Les résultats du bureau de vote 131 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 015.
- * Les résultats du bureau de vote 132 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 029.
- * Les résultats du bureau de vote 133 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 048.
- * Les résultats du bureau de vote 134 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 059.
- * Les résultats du bureau de vote 135 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 066.
- * Les résultats du bureau de vote 136 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 066.
- * Les résultats du bureau de vote 137 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 068.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE:
KAMOURASKA-TÉMISCOUATA

DIRECTEUR DU SCRUTIN:
Bernier, André

RECEPTEMENT DES VOTES
LOI ÉLECTORALE, ARTICLE : 372
ÉLECTION PARTIELLE DU : 2010/11/29

PAGE: 8

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Beaulieu Gérald A.D.Q.	Brody Nolan Frédéric P.V.O./S.P.Q.	Dionne France P.L.Q./Q.L.P.	Proulx Serge Q.S.	Simard André P.Q.			B.V.	B.R.

DGE-80.2 (88-01)

Statistiques du recensement des votes

STATISTIQUES DU RECENSEMENT DES VOTES

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	SECTIONS DE VOTE	VOTE DES ÉLECTEURS HORS DU QUÉBEC			VOTE DES DÉTENUS *		
		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)
Kamouraska-Témiscouata	137	2	0	0,00	-	-	-
TOTAL :	137	2	0	0,00	-	-	-

(1) Le vote exercé s'obtient en additionnant les bulletins valides et les bulletins rejetés.

(2) Le pourcentage du vote exercé est établi en calculant le nombre d'électeurs qui ont voté (vote exercé) par rapport au total du vote exercé.

(3) Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale, tel que présenté dans cette colonne, exclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(4) Le nombre total de bureaux de vote s'obtient en additionnant les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de vote le jour du scrutin.

(5) Le nombre total d'électeurs inscrits inclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(6) Le taux de participation est établi en calculant le total du vote exercé par rapport au nombre total d'électeurs inscrits.

* Les détenus exercent leur droit de vote aux élections générales; cependant, lors d'élections partielles, ils ne votent pas.

DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE (3)	VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE ITINÉRANT			VOTE LE JOUR DU SCRUTIN			NOMBRE TOTAL DE BUREAUX DE VOTE (4)	VOTE EXERCÉ				
	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)		NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS INSCRITS (5)	NOMBRE DE BULLETS VALIDES	NOMBRE DE BULLETS REJETÉS	TOTAL DU VOTE EXERCÉ (1)	Taux de PARTICI- PATION (6)
34 468	21	3 002	15,11	137	16 869	84,89	158	34 470	19 575	296	19 871	57,65
34 468	21	3 002	15,11	137	16 869	84,89	158	34 470	19 575	296	19 871	57,65

